conciliation, pas de négociation, pas de transaction, par l'intermédiaire de commissions mixtes. C'est là pure chimère, c'est flagrante duperie. Recourons à la seule tactique syndicaliste révolutionnaire. Posons au patronat l'ultimatum hautain des corporations organisées ».

Et ces paroles de Jules Guesde nous reviennent à la mémoire alors que discutant avec nous, avant sa conférence du 12 octobre 1903, les conditions pratiques de solution de la grève, il disait : « La tactique funeste et pernicieuse des syndicaliste conduit à porter les problèmes économiques sur le terrain corporatif, à condamner la classe ouvrière à une agitation stérile et épuisante, c'est le recul vers le chaos et l'anarchie. La seule tactique scientifique, rationnelle, dérivant de l'expérimentation et des faits, consiste à transporter les questions économiques sur le terrain politique. C'est là toute la raison d'être de notre action et de notre organisation ».

Nous ne voudrions pas que les militants qui parlent et qui agissent maintenant au sein du Syndicat fraternel puissent croire que les critiques que nous apportons ici sont faites dans un esprit d'hostilité et d'acrimonie. Nous sommes persuadé qu'ils ont pris leur sérolution sans délibération profonde et réfléchie et qu'ils n'ont pas suffisamment discerné, en rendant publique leur protestation qu'ils innovaient une tactique économique grosse de dangers et de conséquences.

Guesdistes convaincus, partisans irréductibles de la lutte des classes sysmatisée, ils ont été trompés par l'excès même de leur zèle et leur manifeste est leur propre condamnation.

Certes il ne faut pas être grand clerc pour reconnaître que le nouveau tarif de 1904 ne représente pas pour le prolétariat textile l'idéal et la sécurité. Nous n'avons jamais dit que le Paradis terrestre serait créé pour les tisseurs quand la commission mixte aurait achevé ses travaux. Mais nous avons marqué l'intérêt capital qu'il y avait pour la classe ouvrière à faire état de ce précédent et nous l'avons invitée à prendre acte de cette manifestation juridique nouvelle qui révolutionnait les bases du contrat de travail et qui, à l'encontre des théories surannées de l'économie officielle, donnait valeur légale aux conventions intervenues de « collectivité patronale à collectivité ouvrière ».

Mais nous n'avons jamais dit qu'après la transaction péniblement obtenue les tisseurs d'Armentières n'auraient plus à lutter et n'auraient plus à s'organiser. Les auteurs du Manifeste oublient trop aisément qu'un membre de leur organisation a participé à l'œuvre de la Commission mixte et qu'en protestant tardivement, après avoir accepté de discuter, ils donnent une singulière idée de leur organisation et de leurs doctrines.

Ils oublient encore qu'en l'espèce il ne s'agit pas d'une classe victorieuse qui pose à la classe vaincue ses conditions. Il n'y a eu de part et d'autre ni capitulation ni triomphe. Il y a eu « transaction » c'est-à-dire « un contrat par lequel les parties terminent une contestation née, ou préviennent une contestation à naître ».

C'est la définition juridique même du terme telle que la produit l'article 2044 du Code civil.

Et l'élément essentiel, la condition « sine qua non » d'une transaction n'est-elle pas que les parties se fassent des concessions ou consentent à des sacrifices réciproques ?

Quand nous disions que la position actuelle prise par les guesdistes du « Syndicat Fraternel » était périlleuse et grosse de conséquences, nous exprimions l'appréhension de *voir l'une des parties contractantes renier sa propre signature* et livrer ainsi à l'incertitude et à l'arbitraire de la bataille les intérêts de la corporation toute entière.

C'est en toute connaissance de cause que les délégués mandatés par leurs organisations respectives ont ratifié la transaction. Jamais les pouvoirs de chacun des mandataires patronaux ou ouvriers n'ont été contestés. Et, pour rappeler une jurisprudence consacrée, les signataires du Manifeste ignorent-ils qu'en droit, la transaction éteint ou étouffe dans son germe, la contestation qui lui a donné naissance et qu'elle oblige d'une façon définitive les parties.

Alors comment expliquer la soudaine intervention du Syndica. guesdiste sinon comme un refus d'accepter le contrat nouveau ou le besoin de dégager, trop tard il est vrai, une grave responsabilité ?

Telle ne semble point pourtant la raison unique qui a dicté l'opinion des membres du Syndicat fraternel. Ils ont voulu ou ils ont cru plutôt sauvegarder une pensée politique, garantir une doctrine économique. Ils se sont imaginé rester dans la véritable orthodoxie révolutionnaire en qualifiant leur vote à la commission mixte et, sans le savoir, ils se sont mis en complète contradiction avec la formule de Jules Guesde lui même sur la question.

Parlant des comités mixtes de conciliation et d'arbitrage. Jules Guesde s'exprimait ainsi :

« Cette importation des « Tribunaux des conflits industriels » n'est pas pour déplaire aux socialistes les plus révolutionnaires.

» Du coup, l'autorité patronale est atteinte, sapée à la base. Ce n'est plus le bon plaisir le *sic jubéo* qui fait loi ou foi. Le libre examen est introduit dans la religion capitaliste Révolution morale qui appelle, entraîne l'autre : c'est le contrôle ouvrier de la production, en attendant la direction ouvrière qui ne saurait tarder.

» De quelque façon que l'on compose ces conseils, que les arbitres soient élus mi-partie par le travail et mi-partie par le capital, ou qu'entre ces deux facteurs ennemis à concilier l'Etat intervienne, par un certain nombre de membres fonctionnaires, le prolétariat dans ses luttes offensives et défensives, n'en va pas moins être doté d'un nouvel organe de classe.

» Il y aura là une représentation et, par suite, une concentration ouvrière, avec ses corollaires de conscience ouvrière éveillée et de force ouvrière constituée.

» Allez-y donc, messieurs les arbitreurs et les conciliateurs ! Sous prétexte de paix sociale à maintenir, du moment que vous reconnaissez dans le travail et dans le capital des belligérants et que veus les mettez en présence, non plus *chaotiquement comme ils le sont dans la grève*, mais organiquement, sous la forme de plénipotentiaires c'est notre besogne que vous faites ; *vous faites œuvre essentiellement révolutionnaire* ».

Ce n'est point pour le vain plaisir de mettre la pensée de Guesde en opposition avec les actes de ses disciples que nous faisons ici cette constatation. Mais, nous estimons que derrière les auteurs du manifeste il y a des travailleurs consciencieux et militants que des appréciations funestes peuvent malheureusement influencer et nous les mettons en garde contre des opinions frivoles ou préconçues.

Si les guesdistes du Syndicat fraternel ont cru faire acte de bonne doctrine et de formalisme respectueux en lançant leur manifeste ils se sont imprudemment trompés.

Ils ouvrent la voie toute large aux mécomptes et aux dissensions. Ils assument de lourdes, de terribles responsabilités. A cette heure où le monde socialiste opère un travail généreux d'unification et de solidarité ils apportent de nouvelles raisons de discorde et de haine. Ils suivent une pente dangereuse, fatale. «La vérité, écrivait Turati dans la *Critica Sociale* de Milan, c'est que nous recueillons les fruits de toute une série d'erreurs, dont la grève générale n'a été que l'épisode le plus éclatant. Le parti socialiste a accepté une solidarité fatale avec les auteurs responsables de cette aventure. Et c'est là qu'est notre grande faute. Les socialistes ont marché à la remorque de ces hommes. Ils ont enseigné au prolétariat le mépris de l'action parlementaire. Ils ont répété à tue-tête qu'il fallait prendre les conquêtes d'assaut. Ils ont criblé les réformistes de leurs ironies et de leurs insultes...

« En vérité, les forces profondes et réelles du prolétariat italien ne sont en aucune manière écrasées et le socialisme italien peut reprendre le rôle qu'il a pris d'un coup, il y a quatre ans. Mais, à une condition, c'est qu'il rejette loin de lui l'équivoque « anarchisante », c'est qu'il retourne à la lutte des classes vraiment socialiste, à la lutte réelle, qu'il a désertée pour courir aux phrases vaines et à l'illusionnisme arrogant. Instruit par l'expérience, le socialisme aura-t-il le courage d'être lui-même, de refaire le présent et de sauvegarder l'avenir ? Nous avons confiance dans notre parti. Les fourmis laborieuses du socialisme italien n'ouvriront plus aux cigales criardes les greniers garnis de la rédemption prolétarienne ».

Puissent ces nobles et belles paroles d'un des représentants les plus autorisés du socialisme mondial arrêter sur la rampe abrupte de l'anarchie creuse et vide, les syndiqués guesdistes d'Armentières et d'ailleurs victimes à l'heure présente de la plus perfide des aberrations.

Moïse RIVOLA.

Faits Divers REGIONAUX

Un homme mort de la rage

A LIEVIN

Enragé ! — Un soldat mordu. — Terrible agonie. — Une mesure qui s'impose.

Nous avons parlé, il y a quelques semaines, de plusieurs cas de rage constatés à Liévin.

Un certain nombre de personnes avaient été mordues par des chiens qu'un examen attentif avait montrés atteints d'hydrophobie.

Au nombre de ces personnes, se trouvait M. Defer, demeurant rue Saint-Amé, qui ne se décida à suivre le traitement antirabique à l'institut Pasteur de Lille, que douze jours après l'accident.

Il n'avait, jusqu'à ces derniers jours, manifesté aucun symptôme alarmant et on pouvait croire le danger conjuré quand lundi matin, il commença à éprouver des troubles cérébraux ; une écume baveuse lui coulait des lèvres ; les phénomènes généraux qui accompagnent l'invasion de la terrible maladie, en un mot, apparaissaient avec une netteté qui ne permettait plus de conserver aucun doute sur l'issue fatale de la crise.

Ces phénomènes augmentant d'intensité et l'agitation nerveuse du malheureux, croissant d'heure en heure, son entourage résolut, vers neuf heures du soir, d'informer la police qui décida de le faire transporter à l'Hôpital de Lens.

Defer fut donc placé dans une voiture de place, en compagnie des gardes Dilly et Leclercq, et d'un soldat du 145e de ligne, à Maubeuge, nommé Duflot, en permission à Liévin.

On avait cru prudent de ligoter solidement le pauvre malade qui, ayant conservé toute sa lucidité, qu'il garda d'ailleurs, jusqu'à la fin, se rendait compte de son état.

Mais l'Hôpital de Lens, refusa de le recevoir, et force fut au triste cortège de reprendre le chemin de Liévin. Durant le trajet, Defer au paroxysme de l'excitation, parvint à briser les liens qui l'entravaient, se jeta sur le soldat Duflot, le saisissant à la figure qu'il laboura de ses ongles et le mordit cruellement à la joue en criant : « Je sais bien que je vais mourir enragé, mais je ne mourrai pas tout seul ! »

Le courageux militaire ne perdit pas son sang-froid et parvint, malgré sa blessure, et l'horreur qu'inspirait le spectacle épouvantable de cet homme écumant et la face révulsée, à maîtriser l'enragé qui avait, en se débattant, démoli aux trois quarts la voiture.

On fut alors obligé de conduire au commissariat le malheureux qu'on enferma dans une des chambres de sûreté, préalablement garnie de matelas.

Une fois là Defer se dévêtit complètement, jetant ses vêtements par la lucarne, poussant des cris affreux, et suppliant qu'on mette fin à son supplice en lui logeant une balle dans la tête.

Jusqu'au dernier moment, nous l'avons dit, il conserva toute sa lucidité et les témoins de cette scène terrible, ont été vivement impressionnés par cette épouvantable et longue agonie.

Ce n'est, en effet, que vers quatre heures du matin que la mort vint mettre un terme aux souffrances du malheureux.

Quand M. le docteur Lequette vint constater le décès, il se trouva en présence du cadavre de Defer, dont les membres horriblement contractés, témoignaient de l'épouvantable violence de la crise finale.

Defer, qui était âgé de vingt-huit ans, était employé à la fosse numéro 3 des mines de Lens.

Le soldat Duflot a immédiatement été dirigé sur l'Institut Pasteur de Lille.

Ce terrible événement a causé une émotion considérable dans toute la région et on se demande avec angoisse si d'autres victimes ne suivront pas.

Espérons que, devant un pareil fait, les mesures les plus rigoureuses seront prises pour en prévenir le retour. Il est temps de réagir vigoureusement car la rage sévit dans nos régions à l'état endémique.

La cause en est facile à déterminer et on peut constater que cet état de choses a commencé avec l'autorisation préfectorale d'atteler les chiens. Combien de ces animaux, en effet, privés de nourriture, astreints à un travail disproportionné à leurs forces, traînant des centaines de kilos avec, au bout de leur calvaire, des coups de trique ou de sabots, combien de ces fidèles amis de l'homme transformés en bêtes de somme, harassés, surmenés, sentent monter en leur cerveau de bête martyrisée, la folie génératrice de la rage.

C'est là, et pas ailleurs, qu'il faut chercher la cause du mal. C'est à la source même qu'il faut remonter et ne pas chercher dans des arrêtés municipaux plus ou moins appliqués un palliatif illusoire.

La parole est au préfet du Pas-de-Calais. Qu'il se hâte, car c'est sur lui que rejaillira la terrible responsabilité de nombreuses vies humaines menacées.

Le drame de la rue de Wazemmes

A LILLE

L'AUTOPSIE DE LA VICTIME

Comme nous l'avons dit hier, le sieur Denuit, l'assassin de la rue de Wazemmes, ayant été arrêté à Ypres, son pays natal, sera jugé par la justice belge et M. Delalé, juge d'instruction, n'a plus qu'à transmettre au parquet de cette localité, le dossier de l'affaire.

Toutefois, comme nous l'avions d'ailleurs annoncé, l'autopsie de Mme Denuit a été pratiquée à la Faculté de Médecine par M. le docteur Castiaux.

Le médecin-légiste a constaté les traces d'un acharnement inouï de la part de l'assassin sur sa victime qui, pourtant, n'avait point songé à lui opposer la moindre résistance.

On se rappelle ce que nous laissions entendre à propos de la position dans laquelle avait été trouvé le cadavre de la malheureuse femme. L'autopsie a bien démontré, en effet, que Mme Denuit, au moment où elle a été frappée par son mari, venait de subir le contact intime de celui-ci. N'est-ce point déconcertant ?

La mise en bière du cadavre de Mme Denuit a eu lieu, mardi, à trois heures de l'après-midi, en présence de M. Foucart, commissaire de police. Le convoi s'est dirigé sur le cimetière de l'Est où a eu lieu l'inhumation.

Un homme broyé à l'hôpital d'Armentières

Mardi 3 janvier 1905, vers trois heures de l'après-midi un sieur Achille Leurs, âgé de 61 ans, né à Merville, journalier au service des établissements charitables de la ville d'Armentières, a été broyé dans le volant d'un moteur à gaz desservant le forage de l'Hôpital civil, rue Sadi-Carnot.

Cet ouvrier malgré la consigne sévère qui interdit l'accès de la salle du moteur aux personnes étrangères au service s'était introduit mardi à trois heures à l'effet de se chauffer près du moteur.

Comme il portait un tablier de toile bleue assez long, il est probable que ce vêtement flottant fut attiré par le mouvement de rotation des roues du moteur et le malheureux fut lancé et disloqué dans le mécanisme.

Un jeune garçon qui suivait Leurs donna l'alarme. Il était trop tard. Quand le moteur fut arrêté le corps du malheureux ne formait plus qu'une plaie. La tête était largement ouverte laisant apercevoir la cervelle, le bras gauche était arraché de l'épaule. La hanche était déboitée. Le décès a dû survenir en quelques secondes.

Leurs a été conduit dans l'une des salles de l'Hôpital en attendant l'arrivée de la famille qui a été immédiatement prévenue.

Il habitait chez M. Vandionant Charles, cabaretier à « La Sortie de l'Hôpital ».

M. Hidet, commissaire de police accompagné de M. Coustenoble, secrétaire s'est immédiatement rendu sur les lieux et a recueilli les premiers témoignages relatifs à ce pénible accident.

Ingénieux truc de voleurs

A LENS

Une capture qui fait le plus grand honneur aux agents de la police lensoise et à leur chef, M. le commissaire Audiffren, vient de mettre entre les mains de la justice une bande de voleurs qui depuis pas mal de temps mettait en coupe réglée la Criée populaire, rue de Lille. Depuis plusieurs semaines, en effet, M. Lamptaes, directeur de cet établissement s'apercevait de la disparition de nombreuses marchandises et il était impossible de mettre la main sur les voleurs.

Une enquête habilement menée par l'agent Psauté qu'une déclaration d'une personne du quartier avait mis sur la piste a enfin permis de les trouver. Les auteurs de tous ces vols n'étaient pas bien loin, l'un d'eux nommé Alphonse Kégels, habitait en garni dans un estaminet contigu à la Criée et c'est sa maîtresse, Marie Romens, femme Hoogewys, qui était chargée de revendre le beurre, le café et le chocolat soustraits. C'est même l'exercice de ce petit commerce qui a fait découvrir le pot aux roses.

Le couple avait des complices, les nommés Polydor Lisabeth et sa maîtresse, Marie Gyslinde, demeurant tous deux chez Haken, rue Emile Zola. Et ils se partageaient équitablement le produit de leur lucrative industrie.

Voici comment ils opéraient. De la fenêtre de Kegels, donnant sur le toit de la Criée, on faisait descendre au moyen d'une corde un des gamins de la femme Hoogewys, qui enlevait quelques tuiles et se laissait glisser par l'ouverture ainsi pratiquée. Une fois dans la place, le galopin faisait main-basse sur les objets à sa portée, reprenait le même chemin, replaçant les tuiles et se faisait hisser dans la chambre d'où il était parti. La quantité de marchandises enlevée par ce moyen qui défie les plus solides cadenas, est considérable.

La perquisition opérée au domicile de Kegels et de Lisabeth par M. le commissaire Audiffren et les agents de la sûreté Béal et Maillard a amené la découverte d'un véritable fonds d'épicerie : jambons, café, chicorée, vermicelle, sardines, nougat, bonbons, chocolat et jusqu'à de la moutarde.

Tout ce joli monde a été coffré et sera déféré au parquet de Béthune. Nous aurons à revenir sur cette affaire qui, si nos renseignements sont exacts, amènera sans doute de grosses surprises. Nous n'en dirons pas davantage aujourd'hui, pour ne pas entraver la marche de l'enquête, conduite avec tact et intelligence par M. Audiffren.

Cour d'assises du Pas-de-Calais

Voici le rôle complet des affaires qui seront soumises au jury pendant la session du 1er trimestre 1905, qui s'ouvrira à Saint-Omer, le lundi 9 janvier, sous la présidence de M. Lefrançois, conseiller à la Cour d'appel de Douai :

LUNDI 9 JANVIER

Ministère public : M. Deransart, substitut du Procureur de la République.

1re affaire. — Incendie volontaire. — Alfred-Auguste-Emile Pesin, âgé de 18 ans, journalier, demeurant à Cagnicourt.

Défenseur : Mᵉ Cordonnier.

2e affaire. — Coups et blessures volontaires ayant occasionné la mort sans intention de la donner. — Joseph-François Leprêtre, âgé de 33 ans, ouvrier mineur, demeurant à Annezin.

Défenseur : Mᵉ Vandenbroucque, du barreau de Béthune.

MARDI 10 JANVIER

Ministère public : M. Mouron, Procureur de la République.

1re affaire. — Attentat à la pudeur. — Alphonse-Joseph Martin, âgé de 44 ans, vacher, demeurant à Grigny.

Défenseur : Mᵉ Marion.

2e affaire. — Incendies volontaires. — Alfred Bétourné, âgé de 17 ans, cultivateur, demeurant à Oye.

Défenseur : Mᵉ Bellanger.

MERCREDI 11 JANVIER

Ministère public : M. Deransart, substitut du Procureur de la République.

1re affaire. — Attentat à la pudeur. — Arthur Verley, âgé de 33 ans, ouvrier mineur, demeurant à Liévin.

Défenseur : Mᵉ Demont.

2e affaire. — Faux en écritures de commerce et usage de faux. — Charlemagne-Alfred Fallouey, âgé de 24 ans, agent d'affaires, demeurant à Boulogne-sur-Mer.

Défenseur : Mᵉ Bergeret, du barreau de Boulogne-sur-Mer.

JEUDI 12 JANVIER

Ministère public : M. Mouron, Procureur de la République.

1re affaire. — Viol. — Henri Corette, âgé de 40 ans, journalier, demeurant à Bapaume.

Défenseur : Mᵉ Leblanc.

2e affaire. — Le crime de Coulogne. — Jean-Léonce-Hippolyte Pille, âgé de 20 ans, jardinier, demeurant à Coulogne.

Défenseur : Mᵉ Michaux, du barreau de Boulogne-sur-Mer.

VENDREDI 13 JANVIER

Ministère public : M. Deransart, substitut du Procureur de la République.

1re affaire. — Incendie volontaire. — Gaston-Emile-Edmond Beaude, âgé de 12 ans, sans profession, demeurant à Buire-au-Bois.

Défenseur : Mᵉ Nicolle.

2e affaire. — Faux en écritures de commerce, usage de faux et banqueroute. — Auguste-Martin-Joseph Dewamin, âgé de 31 ans, ancien négociant en grains à Hesdin.

Défenseur : Mᵉ Lefebvre du Prey.

SAMEDI 14 JANVIER

Ministère public : M. Mouron, procureur de la République.

Homicide volontaire. — Clovis-Louis Bonnier, âgé de 23 ans, soldat au 127e de ligne, en garnison à Condé.

Défenseur : Mᵉ Dubron, du barreau de Douai.

LUNDI 16 JANVIER

Ministère public : M. Mouron, procureur de la République.

Le Crime d'Haplincourt. — Assassinat et vols qualifiés. — Jean-Baptiste-Casimir Coupé, âgé de 37 ans, journalier, demeurant à Haplincourt.

Défenseur : Mᵉ Duquenoy.

Oscar-Benoit Coupé, âgé de 39 ans, journalier, demeurant à Haplincourt.

Défenseur : Mᵉ Lefebvre du Prey.

Clément-Joseph Leloir, âgé de 29 ans, journalier, demeurant à Haplincourt.

Défenseur : Mᵉ Tourneur.

MARDI 17 JANVIER

Ministère public : M. Deransart, substitut du procureur de la République.

Le crime de Moulins-le-Comte. — Elise-Joseph Caron, femme Delmarre, âgée de 42 ans, ménagère, demeurant à Moulins-le-Comte.

Défenseur : Mᵉ Benoit.

MERCREDI 18 JANVIER

Ministère public : M. Mouron, procureur de la République.

Le crime d'Hénin-Liétard. — Henri-Joseph Lesage, âgé de 38 ans, tailleur d'habits, sans domicile.

Défenseur : Mᵉ Benoit.

JEUDI 19 JANVIER

Ministère public : M. Deransart, substitut du procureur de la République.

Faux en écritures de commerce et usage de faux. — Arthur-Joseph Blondel, âgé de 31 ans, constructeur de machines agricoles, demeurant à Saint-Sauveur-lez-Arras.

Défenseur : Mᵉ Dubron fils, du barreau de Paris.

Dernière Heure

LA GUERRE

Russo-Japonaise

Les conditions de la capitulation de Port-Arthur

Tokio, 3 janvier. — On télégraphie de l'armée japonaise à Port-Arthur :

Dans une nouvelle conférence des parlementaires russes et japonais, qui a eu lieu à une heure de l'après-midi, les conditions de la capitulation ont été arrêtées.

Les officiers et les fonctionnaires civils sortiront de la ville avec leurs armes et entièrement libres, après avoir donné leur parole de ne plus prendre part à la guerre.

Les soldats seront envoyés comme prisonniers de guerre au Japon.

Demain la forteresse sera remise officiellemant au Japon et les prisonniers de guerre défileront.

Un quatrième cuirassé a été détruit à l'aide de la dynamite.

Les troupes russes et japonaises fraternisent.

Les autorités japonaises sont disposées à traiter avec un esprit magnanime la garnison de Port-Arthur. On acceptera la parole des prisonniers de ne pas rejoindre les rangs des forces russes combattantes et la totalité des troupes de Port-Arthur, y compris les malades et les blessés, qui sont en état de voyager, seront remises au général Kouropatkine, sur le Chaho. Les marins et les pompiers seront aussi remis en liberté sur parole.

VERS LA PAIX

Londres, 3 janvier. — Le « Standard » dit être en situation de déclarer que la chute de Port-Arthur est *un grand pas fait vers la paix* ; c'est un puissant obstacle à la solution du conflit qui disparaît, du moins en ce qui concerne le Japon. Quant à la Russie, elle devra faire de grands sacrifices d'amour-propre et des concessions matérielles importantes pour que la paix soit conclue

Le journal conservateur ajoute qu'il tient de bonne source que les conditions de paix seront probablement les suivantes :

Occupation permanente de Sakhaline par les Japonais ;

Protection japonaise sur la Corée ;

Cession de Port-Arthur au Japon avec pouvoir absolu de retransmettre la place à la Chine ;

Administration des chemins de fer russes en Mandchourie par un conseil international dans lequel les Chinois auraient la prépondérance ;

Indemnité de guerre.

NAVIRES DE GUERRE ETRANGERS

Marseille, 3 janvier. — Ce soir sont passés, en vue de Marseille, deux navires de guerre de nationalité étrangère marchant à toute vitesse dans la direction du Sud-Ouest.

Vu la distance, le sémaphore n'a pu reconnaître ni le type de ces navires, ni leur nationalité.

HONTEUSE SPECULATION

Pétersbourg, 3 janvier. — La « Novoié Vrémia » déclare qu'ele a reçu la nouvelle certaine que la majeure partie des colis envoyés à Moukden y parviennent fortement entamés.

Le journal flétrit une pareille indignité qui prouve qu'il existe des gens spéculant honteusement sur les calamités publiques et il engage les autorités à agir envers eux comme envers des maraudeurs.

DECLARATION D'UN MINISTRE JAPONAIS

Londres, 3 janvier. — Le ministre du Japon, à Londres, déclare qu'il s'écoulera probablement quelques jours avant que les clauses de la convention concernant la capitulation et le départ des Russes soient exécutés.

Le ministre dit que le bruit d'un armistice n'est pas fondé. Il assure que les opérations militaires continueront sans interruption. Il dément aussi que le Japon ait l'intention de faire la paix.

L'Affaire Syveton

L'INSTRUCTION

Paris, 3 janvier. — M. Boucard a entendu cette après-midi la concierge du numéro 20, de la rue d'Alexandrie où étaient installés les bureaux de M. Syveton.

Le concierge raconta avoir remis à M. Syveton la veille de sa mort une lettre qu'il froissa après l'avoir lue et qu'il jeta ensuite dans les cabinets.

M. Boucard a ensuite confronté M. Menard avec M. Tholmer, puis la concierge de l'avenue de Neuilly avec Anna Spilmacker.

Ces dernières confrontations ont été très longues et des plus agitées par suite de l'invraisemblance des déclarations de la concierge.

Le bruit courait dans la soirée, au Palais que les experts concluéraient à la possibilité du suicide dans les conditions indiquées par madame Syveton. Celle-ci sera confrontée demain avec le docteur Barnay, son accusateur

SYVETON ET SA BELLE-FILLE

Bruxelles, 3 janvier. — On a de nouveaux détails sur l'enquête faite par les magistrats à la villa Reussels, à Spa.

Voici comment la petite Marguerite de Bruyne, la future Mme Ménard, fut amenée à faire des révélations à son grand-père.

Elle avait un peu plus de 14 ans et villégiaturait chez son grand-père, en compagnie d'une tante, sœur cadette de Mme Syveton.

La fillette, vive et espiègle, tourmentait sa tante au point qu'un jour, le grand-père, courroucé, lui intima l'ordre de monter dans sa chambre et d'y faire sa malle pour rentrer dans sa famille, à Reims.

C'est alors que, préparant sa malle, la petite écrivit à son grand-père le billet suivant :

« Grand-père,

» Tu ne sais pas ce que tu fais là, Syveton a abusé de moi ! »

Malgré tout, Pierre Reussels fut chargé de la reconduire à Reims. En route, elle confia de nouveau à son oncle, les poursuites dont elle était l'objet de la part de son beau-père.

Voilà ce que MM. Reussels père et fils ont rapporté en détails samedi à la justice de Verviers.

UNE LETTRE DE LA VEUVE SYVETON

Bruxelles, 3 janvier. — M. Reussels père, a été chargé par les magistrats de Verviers d'évaluer la fortune de sa fille.

Mme Syveton aurait reçu en dot cent mille francs, auxquels il faut ajouter une prime d'assurance de cent autres mille francs et une autre prime de 50.000 francs touchée à la mort de son premier mari, M. de Bruyne.

A l'heure actuelle, M. Reussels évalue l'avoir de sa fille à environ deux cent dix mille francs.

Selon son habitude, Mme Syveton a adressé, le premier janvier, une lettre de nouvel an à son père. Elle en arrive à parler dans une lettre de l'aventure à laquelle elle se trouve mêlée ; elle dit notamment : « J'ai pu lire ton interview du « Petit Parisien », je t'en remercie. Je te prie de bien vouloir m'envoyer le numéro du journal le « Précurseur d'Anvers » qui contient l'article nécrologique de bon papa Reussels ; mon avocat désire le lire à l'audience. Tu ne t'imagines pas combien je souffre, combien je suis malheureuse ! Voilà maintenant que les experts sont en désaccord, la science fera-t-elle la lumière ? Les expériences recommencent mardi. Que fera-t-on de moi ? Je crois pouvoir espérer un meilleur résultat dans un grand débat au grand jour. »

LES DETOURNEMENTS DE SYVETON

Procès en restitution

Bruxelles, 3 janvier. — M. Jules Lemaître, président de la « Patrie française » vient d'assigner devant le tribunal d'Anvers, la banque anversoise et M. Suys, agent de change, en restitution des sommes qui ont été versées par Syveton dans cette banque, au nom de la « Patrie française. »

GREVE DE DOCKERS

Brest, 3 janvier. — Les dockers ont une fois de plus interrompu le travail sur les quais et à bord des navires, les armateurs ayant refusé de signer la convention aux termes de laquelle ils s'engagent à payer à leurs ouvriers, à l'avenir, 5 francs par jour.

Les dockers ont tenu une réunion à la Bourse du travail et ont parcouru les rues en chantant.

TERRIBLE OURAGAN

Bizerte, 3 janvier. — La nuit dernière, un ouragan s'est abattu sur Bizerte, causant d'important dégâts. Cent mètres de quai à la jetée Nord ont été emportés. La voie ferrée a été enlevée. Un pont à basculé avec une légère construction attenante.

Un des hangars de la compagnie du port établi également le long des quais, s'est effondré en partie.

Au large, la mer est houleuse, le vent souffle en tempête. Plusieurs bateaux sont venus se réfugier dans le port.

FEUILLETON DU 4 JANVIER. — N° 141

LA BAILLONNEE !

par Pierre DECOURCELLE

QUATRIEME PARTIE

LA BELLE HERITIERE

XIV.

Entre Frère et Sœur

Isabelle, pâle et combien changée depuis deux mois que Christian l'avait quittée là-bas à Mustapha, sur les côtes d'Algérie, Isabelle dont le visage ravagé par un trouble intérieur, semblait ne plus contenir que deux grands yeux égarés et fiévreux, murmura :

— Oui... Dans quelques jours.

Elle ajouta, frappée du ton bizarre du jeune homme :

— Mais comme tu me demandes cela, Christian. On dirait presque qu'au lieu de te réjouir, cette nouvelle semble t'affliger.

— Oh ! ma sœur, qu'est-ce qui te fait supposer cela ? Non, tout au plus pourrais-je en témoigner de la surprise. Une surprise qui n'a rien que de très naturel. Songe : lorsque nous nous sommes séparés tu ne ressemblais nullement à une personne pressée d'aller écouter sous un voile blanc les grandes orgues de la Madeleine. Tout au contraire, il semble me rappeler que tu mettais une certaine obstination, même de l'indifférence, à repousser instinctement les partis innombrables qui s'offraient à toi. Même cette obstination, cette indifférence ne laissaient pas que d'inquiéter grand-père. Et voilà qu'à peine suis-je de retour il m'annonce, et toi-même avec lui, non-seulement le changement soudain qui s'est opéré dans tes idées et dans tes goûts, mais ton prochain mariage avec l'élu de ton choix.

— Elu qui, tu peux achever, en admettant qu'il ne te déplaise pas complètement, est toutefois fort éloigné de te plaire.

— Je n'ai jamais dit cela.

— Non ; mais tu le penses, ce qui revient exactement au même. Qu'a donc bien pu te faire ce pauvre Baron que tu lui montres si piteuse mine ?

— A moi, petite sœur ?

— Oui.

— Mais absolument rien. Ce sont là, je t'assure, des idées que tu te mets à tort en tête...

— Tu crois... Alors explique-moi pourquoi lorsque grand-père, lorsque moi-même nous t'avons annoncé ce mariage, tu n'as pas pu être maître d'un mouvement non de surprise comme tu le prétends, mais d'ennui presque de contrariété. Oh ! ne proteste pas, mon pauvre Christian, je t'observais attentivement et certes ce n'était rien moins que de l'enthousiasme que cette « grande nouvelle » avait l'air de provoquer chez toi.

Christian ne répondit pas.

La jeune fille debout le contempla pendant quelques secondes.

Dans le petit boudoir favori où Isabelle aimait à laisser couler les heures, les deux jeunes gens demeurèrent silencieux.

Depuis le jour de la visite de Raymond où le comte de Revel avait trouvé sa petite-fille étendue à terre sans mouvement derrière la portière du petit salon, ce qui s'était passé dans l'esprit et dans le cœur de celle-ci, nul ne l'aurait su le dire.

Sortie de son évanouissement, Isabelle avait mis cette défaillance sur le compte d'un malaise subit.

C'était l'explication qu'elle avait fournie à son aïeul qui, penché sur elle, le visage bouleversé, n'ayant pas même dans son émoi la présence d'esprit d'appeler au secours, la regardait avec des yeux d'épouvante.

Mais le vieillard n'avait pas été dupe de ce prétexte.

Derrière la portière, la jeune fille avait dû assister à la scène, à l'épouvantable scène qui avait eu lieu ; elle avait entendu chacune des paroles du jeune homme, du fils d'Henri Mégret ; elle savait que celui-ci était son cousin, que sa mère, Pauline de Revel, n'était pas morte, que Germaine, cette jeune fille à qui le comte avait fait consigner la porte de l'hôtel, était sa sœur !...

Le passé pour elle n'avait plus de mystère.

Telle était à coup sûr la vraie raison de l'évanouissement d'Isabelle.

Une angoisse terrible était montée au cœur du vieillard.

Quelle détermination allait prendre la jeune fille ?

Cependant celle-ci, maintenant tout à fait remise, n'avait fait aucune allusion qui pût permettre de croire qu'elle eût entendu la conversation des deux hommes.

Alors le comte s'était tu.

Jamais entre lui et sa petite-fille une parole n'avait été échangée à ce sujet.

Depuis le retour de Christian, qui avait eu lieu la veille, c'était la première fois que le frère et la sœur se trouvaient seuls ensemble.

Un peu agacée par le mutisme du jeune homme. Isabelle reprit :

— Voyons Christian tu ne réponds pas. Je t'ai demandé ce que tu avais à reprocher à M. de Taverny. Je serais désireuse, cela se conçoit, de le savoir. Rien ?... C'est peu, et dans ce cas ton éloignement, ton antipathie, car ce n'est rien moins que de l'antipathie que tu sembles éprouver pour lui, sont inexplicables. Au surplus, je ne m'en inquiète guère, car lorsque tu connaîtras mieux le baron tu reviendras certainement à de meilleurs sentiments à son égard. C'est un véritable et parfait gentilhomme, très bien posé dans le monde, cavalier émérite, portant un nom irréprochable, glorieux même ; je ne pouvais, avoue-le, m'arrêter à un meilleur choix.

Elle parlait avec un accent singulier dans la voix, une sorte de fièvre qui n'échappait pas à Christian.

— Tu l'aimes ?... demanda-t-il simplement.

Une flamme vacilla dans les prunelles de la jeune fille. Ses lèvres tremblèrent.

— Oui... balbutia-t-elle.

Mais au lieu de la rougeur que cet aveu eût dû amener sur ses joues, c'était une pâleur presque mortelle qui s'y était répandue.

Immédiatement, comme si elle eût craint que le jeune homme pût lire dans la lueur trouble de ses yeux, elle ajouta avec une surexcitation extraordinaire, semblant vouloir se convaincre elle-même de la vérité de ses paroles, de ses paroles qui sonnaient faux et auxquelles, malgré ses efforts, elle ne parvenait pas à donner l'accent de la sincérité :

— Il n'était pas possible pour moi de demeurer indifférente à l'amour de M. de Taverny, de n'être pas touchée en même temps par la noblesse de son âme. Car tu ne sais pas, et moi non plus je ne sais pas... C'est grand-père qui m'a tout appris... Désespérant de mon consentement, M. de Taverny, sans m'en rien dire, sans en rien dire à personne, voulait s'éloigner, quitter Paris, la France, s'exiler, chercher au loin l'oubli, peut-être la mort... Voyons, Christian, en est-il un parmi les gilets brodés de notre belle jeunesse qui eût été capable d'une telle preuve d'amour et d'un tel héroïsme ?

Christian regarda sa sœur en face.

— Oui... fit-il simplement. J'en connais.

Mais ces mots avaient à peine jailli de ses lèvres que déjà il les regrettait et qu'il aurait donné tout au monde pour ne pas les avoir prononcés.

Il était trop tard.

Comme Isabelle le regardait surprise, et semblant attendre, exiger même une explication, il ajouta, sentant qu'il ne lui était plus possible de reculer :

— Mais celui-là ne fait pas partie des jeunes gens à monocle, des gilets brodés de notre brillante jeunesse, comme tu dis. Cependant pour une femme, pour une jeune fille, sans qu'elle en sache jamais rien, il a...

Il s'était arrêté, épouvanté tout à coup du chemin où un mot imprudent l'avait engagé et sur la pente duquel il glissait de plus en plus, sans qu'il lui fût désormais possible de se retenir.

— Pour une femme ? Pour une jeune fille ? Qu'a-t-il donc fait ? interrogea nerveusement Isabelle...

— Ce que ce gentilhomme accompli de Taverny n'a pas fait, car bien que le baron voulût taire son héroïque résolution, il l'a révélée, et... il n'est pas parti !

— Christian !...

— Petite sœur, veux-tu que nous laissions là ce sujet qui t'irrite ? Peut-être as-tu raison, après tout, et suis-je injuste envers ce pauvre baron...

— Non, je veux que tu parles. Certes, tout ce que tu pourras dire ne changera pas mes sentiments pour M. de Taverny ; mais ce jeune homme auquel tu fais allusion, je ne le connais point, n'est-ce pas ?... Il est pour moi un étranger ?... Réponds...

— Oui.

— Et moi... moi, il me connaît ?...

Christian eut une hésitation rapidement vaincue.

— Non, prononça-t-il.

— Alors cette jeune femme... cette jeune fille ?...

— Que t'importe, petite sœur ? A quoi cela peut-il t'avancer de savoir ?...

— Si, je le veux ! c'est un de tes amis, n'est-ce pas ?

— Oui...

— Intime ?

— Nous étions à Chaptal ensemble.

— Et depuis, vous vous êtes revus ?

— Jamais.

Elle le contempla avec stupeur.

— Pourquoi ?... Quelque chose vous séparait donc ?... Une brouille, une rupture ?...

— Non.

— Alors, je ne comprends plus.

Elle posait ces questions étranges, comme obéissant à une fièvre inexplicable, le cœur étreint d'un pressentiment.

Le pressentiment que, quoi que prétendît Christian, elle n'était pas étrangère aux événements qu'il lui cachait, et dont elle lui arracherait bien le secret.

Elle reprit :

— Tu disais que ce jeune homme était parti, qu'il avait tout quitté, cherché la mort au loin, cela pour cette femme, pour cette jeune fille qu'il aimait sans qu'elle en sût rien.

— Oui... Mais encore une fois que t'importe ?...

(A suivre.)